

LES 6 GROUPES SCOLAIRES



Bourdenières

6, rue R. Bougeot

• École maternelle : 03 80 52 57 04
Directeur M. Sylvain TARNIER

• École élémentaire : 03 80 51 55 74
Directeur M. Benoît LAPEYRIE

En-Saint-Jacques

• École maternelle : 03 80 52 56 36
32, rue Olympe de Gouges
Directrice M^{me} Catherine RENAUD

• École élémentaire : 03 80 51 55 59
36, rue Olympe de Gouges
Directrice M^{me} Nadyne SELFTSICK-FLAMAND

Jules Ferry

• École maternelle : 03 80 52 14 45
22, bd Henri Bazin
Directrice M^{me} Simone RONFLETTE

• École élémentaire : 03 80 51 55 65
28, rue Jules Ferry
Directeur M. Michel HAUTIN

Gambetta

Rue Lamartine

• École maternelle : 03 80 52 52 91
Directrice M^{me} Brigitte POPARD

• École élémentaire : 03 80 51 55 62
Directeur M. Gaël BRIDOT

Grands Crus

21 et 23 av. des Droits de l'Homme

• École maternelle : 03 80 58 83 91
Directrice M^{me} Isabelle MOLLARD

• École élémentaire : 03 80 51 55 77
Directrice M^{me} Nadine QUETIER

Violettes

• École maternelle : 03 80 52 57 14
7, rue Ernest Renan
Directrice M^{me} Dominique PERNOT

• École élémentaire : 03 80 51 55 68
11, rue Ernest Renan
Directeur M^{me} Fabienne MANOT

RENSEIGNEMENTS-CONTACTS

Direction des Affaires Scolaires

Mairie de Chenôve

2, place Pierre Meunier - BP 130

Tél : 03 80 51 55 00 • Fax : 03 80 51 55 24

Accueil du lundi ou vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Pour les inscriptions, vous devez vous munir de :

- Notification des droits et paiements de la CAF.
- Dernière feuille d'impôts sur le revenu.
- Carnet de santé ou certificats de vaccinations.
- Livret de famille.
- Attestation de domicile.
- Certificat de radiation (pour changement d'école).
- Jugement en cas de séparation ou divorce.

vacances

RENTREE lundi 5 septembre 2011
TOUSSAINT vendredi 21 octobre soir
jusqu'au jeudi 3 novembre 2011 au matin
NOËL du vendredi 16 décembre 2011 soir
jusqu'au mardi 3 janvier 2012 au matin
HIVER du vendredi 24 février soir
jusqu'au lundi 12 mars 2012 au matin
PRINTEMPS du vendredi 20 avril soir
jusqu'au lundi 7 mai 2012 au matin
ÉTÉ à partir du jeudi
5 juillet 2012



Chenôve

Rentrée SCOLAIRE



2011 2012

Lorsque chacune et chacun d'entre vous prendra connaissance de notre guide pratique, cela signifiera que l'heure de la rentrée aura sonné pour les écoliers et les enseignants des 6 groupes scolaires de Chenôve...

Le moment pour moi, au nom du Conseil municipal, de vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année scolaire !

J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises, aux parents d'élèves et aux enseignants directement concernés, la refonte des périmètres scolaires engendrée par la réorganisation des effectifs et des espaces fait partie intégrante de la politique volontariste en faveur de l'école publique, gratuite et ouverte à tous impulsée par la municipalité.

L'éducation et l'égalité des chances figurent en effet au rang des grandes priorités de l'action conduite quotidiennement par les élus et le personnel de la direction des affaires scolaires, en lien étroit avec les responsables de l'Education Nationale et les équipes pédagogiques dont on ne dira jamais assez le caractère absolument fondamental de leurs missions auprès de la jeunesse de notre commune.

Cet engagement journalier se manifeste, entre autres :

- par l'entretien régulier des bâtiments,
- par la modernisation des équipements mis à disposition, notamment dans le domaine essentiel des nouvelles techniques d'information et de communication,
- par l'attention portée au temps périscolaire, en début et en fin de journée,
- par un accompagnement spécifique en faveur des élèves les plus en difficulté,
- par le soin apporté à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans l'élaboration des repas servis dans les restaurants scolaires,...

Ces efforts conséquents initiés par la Municipalité ne doivent pas faire oublier qu'il est plus qu'urgent que l'Etat se donne les moyens d'octroyer, partout où cela est nécessaire, les dotations humaines et matérielles indispensables à la qualité de l'enseignement proposé aux enfants et à leur réussite scolaire.

Tels sont les enjeux et les défis majeurs à relever de manière à tendre vers une réelle égalité des chances de l'ensemble des élèves au sein de cette école laïque et républicaine, lieu d'apprentissage du savoir, de l'émancipation et de la citoyenneté.

Bonne rentrée à toutes et tous
Le Maire de Chenôve,
Jean ESMONIN



HORAIRES DES ÉCOLES

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h40 à 16h40

SERVICE D'ACCUEIL

Pour les enfants dont les parents travaillent, la Ville de Chenôve met en place un accueil périscolaire ouvert le matin à partir de 7h et le soir jusqu'à 18h30. L'encadrement est assuré par des animateurs aidant les enfants à se détendre et à organiser leurs loisirs.

Les élèves sont accueillis dans leur groupe scolaire, sauf ceux de Gambetta qui vont à l'école Boudenières, 6 rue Bougeot. Les inscriptions sont prises pour l'année à la Direction des Affaires Scolaires, Mairie, 2 place Pierre Meunier. Les tarifs varient en fonction du quotient familial.

RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque groupe scolaire assure la restauration des élèves sur place : 6 restaurants scolaires fonctionnent toute l'année et servent environ 580 repas par jour.

Plusieurs formules sont proposées :

- inscription annuelle (du lundi au vendredi).
- inscription pour des jours fixes : par exemple seulement lundi et mardi.
- inscription "parents préviennent" : à la demande, en fonction des besoins

Les inscriptions peuvent se faire tout ou long de l'année à la Direction des Affaires Scolaires. Le tarif varie en fonction du quotient familial.

Réservez vos repas 03 80 51 55 00 postes 5259 ou 5261

La sécurité alimentaire est un principe absolu et demande un respect strict des règles d'hygiène alimentaire. Cette sécurité repose sur des normes précises :

- un encadrement formé et remis à niveau,
- un contrôle sanitaire de toute la chaîne alimentaire,
- l'adaptation régulière des équipements,
- une éducation nutritionnelle régulière et suivie,
- le recours à une diététicienne pour l'élaboration de repas équilibrés

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Le dispositif municipal d'accompagnement à la scolarité a pour objectif de permettre à des enfants en difficultés scolaires de bénéficier, d'une part d'un cadre propice à l'apprentissage des leçons, et d'autre part de profiter d'une aide dispensée par un adulte. Pour les parents intéressés, une réunion aura lieu à la rentrée dans chaque école afin de procéder aux inscriptions. Une participation forfaitaire et dégressive est demandée aux familles. Pour toute information, veuillez prendre contact avec le CENTRE SOCIAL LE TREMPLIN Tél : 03 80 51 56 11

